

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2019

ACQUISITION IMMOBILIERE RUE DE LA MARBRERIE

Le conseil décide d'abroger la délibération du 23 mai 2019 afin de préciser, dans une nouvelle délibération, que les vendeurs des parcelles AD 400, 401, 408, 411 et 412 sont La ligue Nationale Contre le Cancer, dont le siège est situé 14 rue Corvisart à Paris et l'Arche du Val de Sambre dont le siège se trouve en mairie de Ferrière-la-Grande.

ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 29 JANVIER 2019

Lors du conseil du 29 janvier 2019, les élus ont voté le principe de la vente des parcelles AB50 et AB 51, ancien Parc de la rue J.B Lebas, au profit de la société « Ages et Vie Habitat »

A la réception du plan de géomètre, il est apparu que la parcelle AB 51 englobait les dix places de stationnement situées le long du trottoir.

Le maire a donc demandé de rectifier le plan de géomètre de manière à préserver huit places de stationnement, fort appréciable pour les patients du cabinet dentaire, la résidence disposant, à l'intérieur du site, d'un parking pour le personnel et les visiteurs.

Au vu de la modification apportée, les parcelles étant dorénavant numérotées AB 597 et AB 598, le conseil abroge la délibération du 29 janvier 2019.

DESAFFECTATION – DECLASSEMENT AB 597 ET AB 598

Le conseil constate que les parcelles nouvellement numérotées du domaine privé communal, AB597 et AB 598, antérieurement affectées à l'usage du public, étaient rentrées de facto dans le domaine public mais que le Parc n'existant plus, ces parcelles sont devenues sans usage direct du public et qu'il convient de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement.

VENTE DES PARCELLES AB 597 et AB 598

Sur la base du nouveau découpage foncier, le conseil vote le principe de la vente des parcelles AB 597 et AB 598 représentant une superficie de 3009 m² à la société « Ages et Vie Habitat » au prix de 50 000 €, soit un prix en dessous de l'estimation des domaines (60 000 €) en raison des contraintes d'aménagement (ancienne carrière), de l'intérêt général de ce projet et des contreparties s'y rattachant, notamment la création de six emplois temps plein et la priorité d'accueil accordée aux personnes âgées et/ou handicapées de la commune.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. Hervé NICOL, adjoints aux travaux, souligne l'importante charge de travail qui pèse sur les ateliers depuis l'interdiction des produits phytosanitaires et le départ en retraite de plusieurs agents non remplacés.

Le conseil vote la création d'un poste d'adjoint technique.

RACHAT DE DEUX CONCESSIONS

Le conseil vote la reprise de deux concessions avec caveau à la famille ANDREOTTI pour un montant de cinq cents €uros.

SUPPRESSION EMPLACEMENTS ZONE BLEUE RUE DE LA REPUBLIQUE

Suite à la fermeture de la boucherie, l'existence de deux emplacements de stationnement en zone bleue n'a plus d'intérêt et privent les automobilistes de deux places de stationnement.

Le maire a sollicité la CAMVS pour la suppression de ces emplacements.

Le conseil donne son accord pour un coût de 57,78 € TTC.

SUBVENTION CLUB DES ARCHERS

Suite à la séance du 23 mai 2019, la subvention au club des archers n'a pas été reprise dans la liste des associations bénéficiaires de subvention.

Le conseil décide de réparer cet oubli et vote la subvention de 500 €.

TARIFS ALSH PERMANENT MARPINIOUX (septembre 2019 à juin 2020)

Sur proposition de M. Pascal LEBLANC, le Conseil vote les tarifs suivants pour le centre des Marpinioux permanent de septembre 2019 à juin 2020 :

- 70 € pour les familles non allocataires,
- 53 € pour les familles allocataires pour le 1^{er} enfant, 42 € à partir du 2^{ème} enfant ;
- 42 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 € ;
- 31 € pour les familles inscrites au CCAS de Marpent.

Les tarifs sont majorés de 50 % pour les familles n'habitant pas Marpent.